



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SAVOIE MONT-BLANC  
**73|74**

Madame la Préfète de Haute Savoie  
A l'attention de l'ARS  
Délégation de la Haute Savoie  
Service Santé Environnement  
Cité administrative  
7 rue Dupanloup  
74000 ANNECY

**Siège Social**  
52 avenue des Iles  
74994 ANNECY CEDEX 9  
Tél. : 04 50 88 18 01  
Fax : 04 50 88 18 08

40 rue du Terraillet  
73190 SAINT BALDOPH  
Tél. : 04 79 33 43 36  
Fax : 04 79 33 92 53

Email : [contact@smb.chambagri.fr](mailto:contact@smb.chambagri.fr)

Pôle Territoires  
Dossier suivi par Fabienne RUIN  
Site de Saint Baldoph  
Tél : 06 08 62 27 83  
[fabienne.ruin@smb.chambagri.fr](mailto:fabienne.ruin@smb.chambagri.fr)  
Réf : CL/FR/nb  
Votre Réf : Courrier CS93383

Anney, le 28 août 2025

**Objet : Dossier d'autorisation d'un nouveau forage d'exploitation et de révision des périmètres de protection du captage d'Anthy pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Anthy sur Léman.**

Madame la Préfète,

Par courrier en date du 18 juillet 2025, vous nous avez transmis pour examen et avis, conformément à l'instruction interministérielle du 24 juillet 1990, le dossier préparatoire à l'enquête d'utilité publique, concernant l'autorisation d'un nouveau forage d'exploitation et la révision des périmètres de protection du captage d'Anthy utilisés pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Anthy sur Léman sur Léman par Thonon Agglomération.

Nous vous remercions pour cette consultation.

La notice explicative présente la délimitation des périmètres de protection et les prescriptions proposées pour les travaux et pratiques dans l'emprise de ces périmètres. Sur le plan parcellaire les périmètres de protection sont représentés sur fond de photo aérienne.

Nous avons noté avec attention que, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage du projet de révision des périmètres de protection, la collectivité maître d'ouvrage a décidé de faire préciser les impacts potentiels sur l'activité agricole par une étude agricole.

Cette décision est un élément positif pour la prise en compte de l'agriculture et des exploitations agricoles concernées.

Nous n'avons pas d'observation sur l'emprise totale de la protection rapprochée.

Cependant, la zone concernée par la protection de la ressource présente 2 caractéristiques particulières : d'une part, la structure géologique est complexe, d'autre part, il y a une interférence avec le tracé de la liaison autoroutière Machilly - Thonon les Bains.

Cela a conduit l'hydrogéologue agréé à définir 5 périmètres de protection rapprochée différents, dont un qui est discontinu, avec des prescriptions agricoles qui ne sont pas identiques.

L'existence de plusieurs périmètres de protection rapprochée avec des prescriptions différentes n'est en général pas source de lisibilité pour les exploitants agricoles et forestiers, et peut rendre difficile l'application des prescriptions lors de l'exploitation des surfaces.

En première analyse, l'examen du plan parcellaire du forage de Bois d'Anthy montre que certains îlots cultureux peuvent être concernés par plusieurs périmètres de protection rapprochée, ce qui peut également rendre difficile l'application des prescriptions lors de l'exploitation des surfaces.

L'étude agricole engagée par la collectivité devra préciser ces 2 points.

Elle devra également identifier et quantifier les impacts de la révision des périmètres et des prescriptions pour les exploitants agricoles, au niveau des pratiques agricoles et au niveau du fonctionnement global des exploitations agricoles.

Nous souhaitons que la finalisation du projet de DUP prenne en compte les conclusions de l'étude agricole engagée, concernant :

- Les éventuelles difficultés pratiques liées au nombre de périmètres de protection rapprochée,
- Les prescriptions définitives à l'intérieur de ces périmètres
- Les impacts pour les exploitations agricoles.

Nous demandons que la collectivité mette en place une compensation pour ces exploitations.

Sous réserve de ces 2 attentes, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc émet un avis favorable au projet de nouveau forage d'exploitation et de révision des périmètres de protection du captage d'Anthy utilisés pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Anthy sur Léman sur Léman par Thonon Agglomération.

Les services techniques de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc restent disponibles pour un échange complémentaire avec vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cédric LABORET  
Président de la Chambre d'Agriculture  
Savoie Mont-Blanc

